



PREFECTURE DU NORD

direction
départementale des
Territoires et de la
Mer

Service
Urbanisme &
Connaissance des
Territoires
Cellule Gestion &
Valorisation de
Données

CAHIER DES CONTRIBUTEURS

62 Boulevard de
Belfort
CS 90007
59042 Lille cedex
téléphone :
03.28.03.83.00
télécopie :
03.28.03.83.01
mél. www.nord.developpement-durable.gouv.fr

ELEMENTS COMMUNIQUES PAR:

- LES SERVICES DE L'ETAT, COLLECTIVITES LOCALES, ETABLISSEMENTS PUBLICS
- LES CONCESSIONNAIRES DE SERVICES OU DE TRAVAUX PUBLICS
- LES ENTREPRISES PRIVEES EXERCANT UNE ACTIVITE D'INTERET GENERAL

Monsieur le Préfet du NORD
Direction Départementale
Des Territoires et de la Mer
Service Urbanisme et connaissance des Territoires
Cellule Gestion Valorisation de Données
62 Boulevard de Belfort
BP 289
59019 Lille Cedex

N/Réf : DPE/SVRD/MS/fc/100080
Affaire suivie par Francis Collin

Pj : carte

Affaire suivie par : Martine KNOCKAERT
Objet : Elaboration du PLU
Actualisation du Porter à Connaissance et Association
Commune de Niergnies

Douai, le **06 AOUT 2013**

Commissaire	
Lo	- 9 AOUT 2013
Pôle ADS	
Pôle AP et AFR	
Pôle GFD	
Autres	
Territoires	
Secours	
Pour suite à donner	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Visa	

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier du 08/07/2013 ci-dessus référencé, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la présence de périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable sur la commune de Niergnies

Ces informations sont un extrait des bases de données de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, elles consistent en une transcription des informations contenues dans la/les déclarations d'utilité publique à la date de leur parution.

Ces données n'ont pas fait l'objet de mises à jour depuis leur création. Elles représentent donc l'état des connaissances de l'Agence de l'Eau Artois Picardie à une date déterminée.

Pour toute information ou contestation des données, veuillez vous rapprocher de l'Agence Régionale de Santé, administration responsable des délimitations des périmètres de protection de captages.

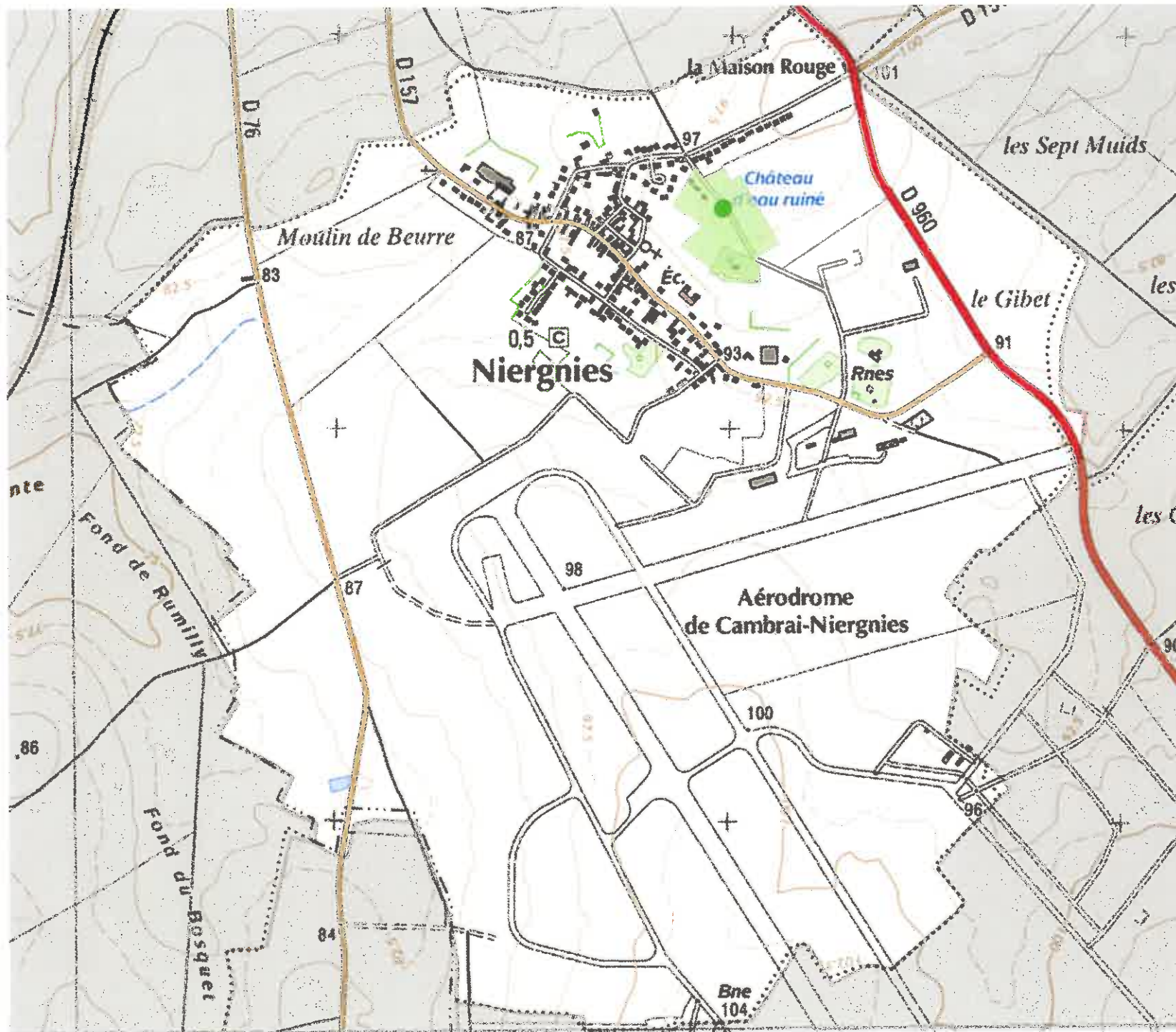
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

LA CHEF DE SERVICE
VALORISATION ET RAPPORTAGE DES DONNEES

MELINA SEYMAN



Utilisation de la ressource en eau NIERGNIES



ETAT DES CAPTAGES EN EAU POTABLE

- Abandonné (fermé)
- Actif
- En projet
- Perspective d'abandon

PROTECTION DES CAPTAGES EN EAU POTABLE

- Non engagé
- Engagé par convention
- Etablissement rapport H.G.A.
- 1er jour d'enquête ou CDH
- Fin de consultation
- D.U.P.
- Publication aux Hypothèques

PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES

- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- zone hors communal

0 0,1 0,2 0,4 Km



IGN SCAN25®, A.E.A.P.
Agence de l'Eau Artois Picardie
UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU 10.0.mxd
f.collin 24/07/2013

Répertoire des servitudes radioélectriques

DEPARTEMENT: 050 COMMUNE: NIERGNIES (59432) Type servitude: PT1 Type servitude: PT2 Type servitude: PT2LH

Il n'y a pas de servitudes correspondant à votre requête : 059, 59432, Type servitude: PT1, Type servitude: PT2, Type servitude: PT2LH



Réseau de transport d'électricité

VOS REF. : Votre courrier du 08/07/2013

NOS REF. : LE-IMR-TENE-GIMR-PSC-13-00046

INTERLOCUTEUR : Mme Stéphanie LARDIN

TEL. : 03 20 13 67 92

FAX : 03 20 13 68 73

DDTM du Nord

Service urbanisme

62, boulevard de Belfort

CS 90007

59042 LILLE Cedex

A l'attention de Mme Martine KNOCKAERT

OBJET : Elaboration du PLU de la commune de NIERGNIES

Marcq en Baroeul, le 07/08/2013

Madame,

En réponse à votre lettre ci-dessus référencée, nous vous informons que nous n'avons pas d'observation à formuler.

En effet, à ce jour, la commune de NIERGNIES n'est concernée par aucun ouvrage du réseau de transport d'électricité existant ou prévu à court terme.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

P.J. : 1 plan

Directeur Adjoint

S. LAUREOTE

COPIE : CHRONO – GET Flandre-Hainaut - SLN

TRANSPORT ELECTRICITÉ NORD EST

Groupe Ingénierie Maintenance Réseau
62, RUE LOUIS DELOS - TSA 71012
59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX
TEL : 03 20 13 66 00 FAX : 03 20 13 68 70

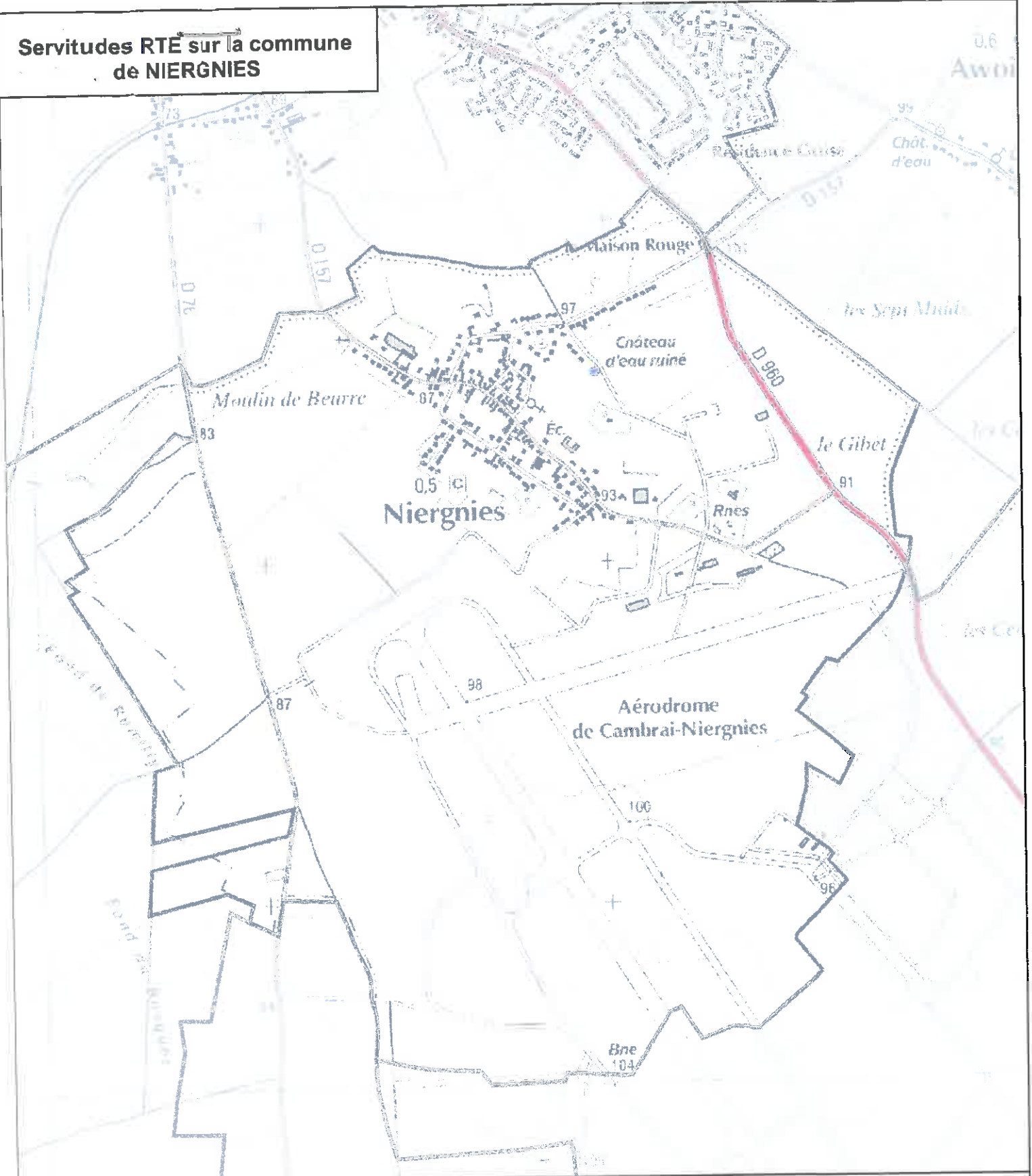
RTE EDF Transport,
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



05-09-00-LEXT

Servitudes RTE sur la commune de NIERGNIES



TRANSPORT ELECTRICITE NORD-EST
 Groupe Ingénierie et Maintenance Réseau

62, rue Louis Delos
 TSA 71012
 59709 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

Carte réalisée par GIMR Nord-Est - PSC-CDR-2012
 RTE ne pourra être tenu responsable de l'usage
 qui pourrait être fait des données mises à disposition.

Fond de carte SCAN25 IGN (Licence n° 2010-DPGC03-83)



Réseau RTE

Le code couleur des symboles et des annotations
 indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage.



Ouvrages en service et hors service

Nombre de circuits	Lignes Aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits prévus, 1 circuit installé	•••••	•••••
2 circuits		•••••



SOCIÉTÉ
DES
TRANSPORTS
PETROLIERS
PAR
PIPELINE

Compteur arrivé SUCT

22 JUIL. 2013

Pole GVC

AST

Sand

Secr

Pierre

Fin suite à signer

ation

OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE (ODC)
22B - ROUTE DE DEMIGNY - CHAMPFORGEUIL - CS 30081
71103 CHALON-SUR-SAONE
TÉL. : 03 85 42 13 00 - FAX : 03 85 42 13 05

V/RÉF.
N/RÉF. NTA/NEB
ODC/CL/0528-13

AFFAIRE SUIVIE PAR :
TÉL : Mme TAESCH
FAX : 03.85.42.13.91
E-mail :

DDTM DU NORD
Service Urbanisme et Connaissances
des Territoires
Cellule Gestion Valorisation de Données
62, boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX

À l'attention de Madame KNOCKAERT

Objet : OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE Champforgeuil, le **19 JUIL. 2013**
Pipeline : CAMBRAI – GLONS
Procédure du porter à connaissance : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Commune de : NIERGNIES (59)

Madame,

Dans le cadre de la procédure du "porter à connaissance" visée en objet, vous avez bien voulu nous soumettre le projet d'élaboration du PLU de la commune de **NIERGNIES**.

Aucune canalisation appartenant au réseau des Oléoducs de Défense Commune ne traverse le territoire de ladite commune.

Cependant, la partie nord-ouest du territoire de cette commune étant impactée par les zones de danger générées par la canalisation **CAMBRAI – GLONS** située sur la commune de CAMBRAI et en application des dispositions des articles L.110, L.111-1, L.121-1 et R. 121-1 du code de l'urbanisme, le PLU doit tenir compte, dans les zones constructibles, des **risques technologiques afférents à ces infrastructures pétrolières**.

À cet effet et conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques, nous vous communiquons les zones de danger, issues de l'étude de sécurité de notre réseau, visées dans le tableau ci-après.

Zones de danger	Distances préconisées	
	<i>Petite brèche</i>	<i>Grande brèche</i>
Zone des effets irréversibles	46 m	184 m
Zone des premiers effets létaux	38 m	144 m
Zone des effets létaux significatifs	31 m	113 m

Le développement de l'urbanisation devra prendre en compte ces distances notamment pour les projets de construction **d'établissements recevant du public, d'installations nucléaires de base, d'immeubles de grande hauteur, de lotissements, de zones artisanales ou industrielles.**

.../...

Nous vous rappelons que les risques liés à l'exploitation d'un oléoduc sont répertoriés dans un plan de secours appelé Plan de Surveillance et d'Intervention déposé auprès des services administratifs et de secours du département.

La mise à jour du PSI est réalisée, conformément à la réglementation en vigueur pour les canalisations existantes intéressant la défense nationale, suivant les règles et les modalités qui sont définies dans le guide professionnel reconnu.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Chef de la Division HSE/ LIGNES,



P.TANGUY

Copies :

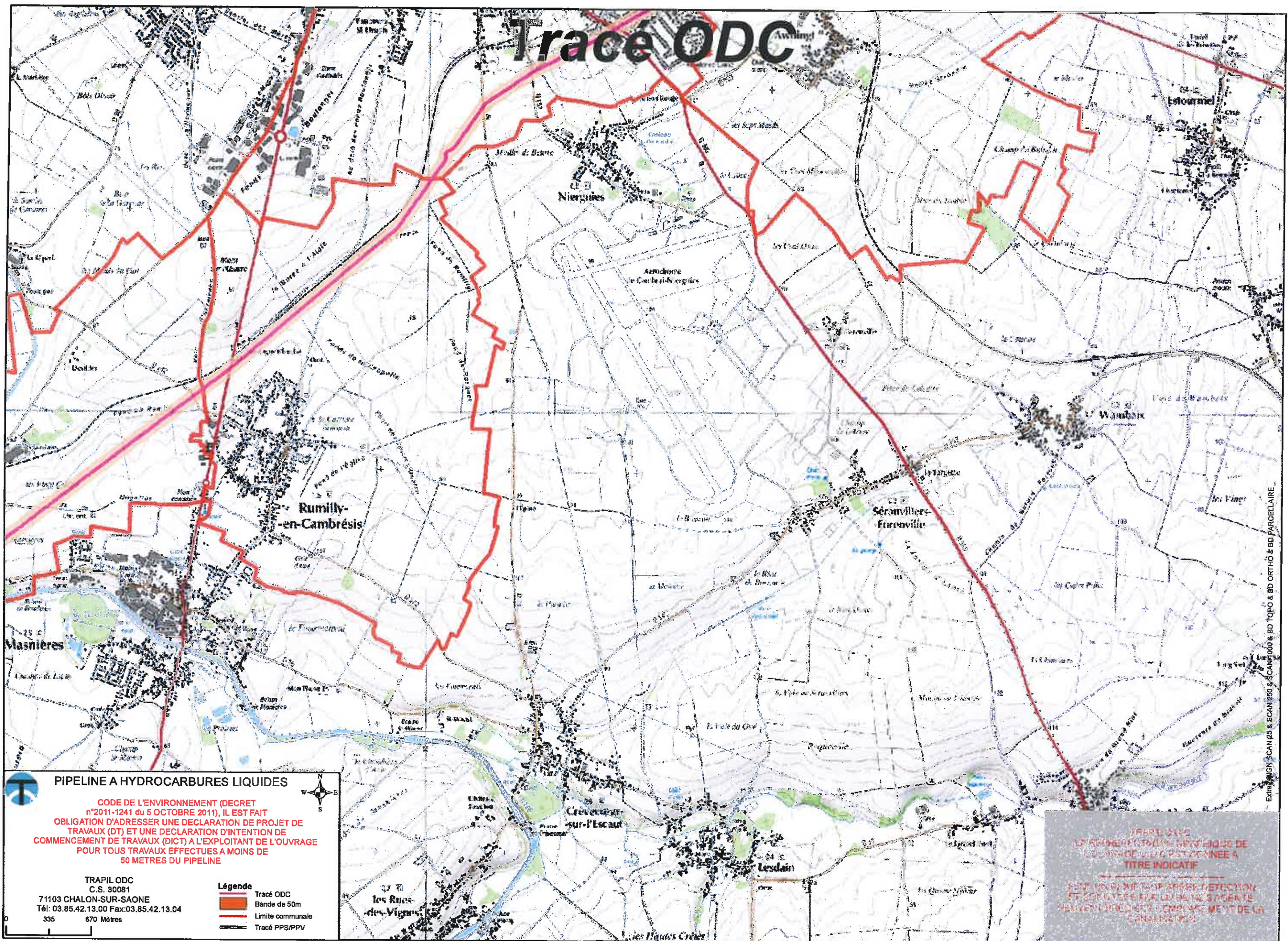
DCSEA/Contrôleur oléoducs (M. Valentin)

SNOI (M. Lambrou)

TRAPIL/DRPO (M. Vancoillie)

TRAPIL/ODC/Région Nord (Mme Marquis)

Trace ODC



PIPELINE A HYDROCARBURES LIQUIDES

CODE DE L'ENVIRONNEMENT (DECRET n°2011-1241 du 5 OCTOBRE 2011), IL EST FAIT OBLIGATION D'ADRESSER UNE DECLARATION DE PROJET DE TRAVAUX (DT) ET UNE DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX (DICT) A L'EXPLOITANT DE L'OUVRAGE POUR TOUTS TRAVAUX EFFECTUES A MOINS DE 50 METRES DU PIPELINE

TRAPIL ODC
C.S. 30081
71103 CHALON-SUR-SAONE
Tél: 03.85.42.13.00 Fax:03.85.42.13.04
335 670 Mètres

Légende

- Tracé ODC
- Bande de 50m
- Limite communale
- Tracé PPS/PPV

FRANCE 2010
LE REPERTEMENT DES LIGNES ROUGES DE
L'OUVRAGE A ETÉ RÉVISÉ A
TITRE INDICATIF
S'IL Y A UN DÉCALAGE ENTRE DÉTECTION
ET CONSTATS SUR LE GISEMENT, LES
REPERTEMENTS SONT EN EMPALEMENT DE LA
CONSTATATION

Extra: IGMN SCAN 95 & SCAN 950 & SCAN 950 & BD TOPO & BD ORTHO & BD PARCELLAIRE



REGION NORD - EST
DEPARTEMENT D'EXPLOITATION DE LILLE-BETHUNE
Boulevard de la République – B.P. 34 – Z.I. – 62232 ANNEZIN
téléphone 03 21 64 79 30 - télécopie 03 21 64 79 49 - www.grtgaz.com

DDTM
Mme Knockaert
62 bvd de Belfort CS 90007
59042 Lille cedex

VOS RÉF.

NOS RÉF.

INTERLOCUTEUR Patrick Rischard (Tél : 03.21.64.79.23)

OBJET PLU

Commune de Nierngies

Annezin, le 26 Août 2013

Madame,

Nous accusons réception de votre demande citée en objet.

Nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz sur le territoire de votre commune et que celle-ci se situe en dehors des zones de dangers significatifs générés par les ouvrages GRTgaz.

Pour information, nous vous rappelons que, selon le décret n°2011-1241 du 05/10/2011, vous devrez préalablement à toute exécution de travaux à proximité de réseaux, et à minima un mois avant la phase travaux, établir autant de Demande préalable de Travaux (DT) que d'exploitants de réseaux dont la liste vous sera fournie par le guichet unique www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr. L'entreprise chargée des travaux, quant à elle, est tenue de faire parvenir en temps opportun (10 jours avant le début des travaux) une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Courrier arrivé SLECF	
Le	
Pôle ADS	
Pôle AF et APD	
Pôle GVD	<input checked="" type="checkbox"/>
Atelier Stratégies Territoriales	
Secrétariat	
Pour suite à donner	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	
Visa	<input checked="" type="checkbox"/>

Yann VAILLAND,
Le Chef de département



REGION NORD - EST
DEPARTEMENT D'EXPLOITATION DE LILLE-BETHUNE
Boulevard de la République - B.P. 34 - Z.I. - 62232 ANNEZIN
téléphone 03 21 64 79 30 - télécopie 03 21 64 79 49 - www.grtgaz.com

DDTM

A l'attention de Mme KNOCKAERT Martine
62 Boulevard de Belfort
59042 LILLE CEDEX

VOS RÉF.

NOS RÉF.

INTERLOCUTEUR Patrick Rischard (Tél : 03.21.64.79.23)

OBJET Elaboration du PLU

Commune de NIERGNIES

Annezin, le 23 juillet 2013

Madame,

Nous accusons réception de votre demande citée en objet.

Nous vous informons que nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport de gaz sur le territoire de votre commune et que celle-ci se situe en dehors des zones de dangers significatifs générés par les ouvrages GRTgaz.

Pour information, nous vous rappelons que, selon le décret n°2011-1241 du 05/10/2011, vous devrez préalablement à toute exécution de travaux à proximité de réseaux, et à minima un mois avant la phase travaux, établir autant de Demande préalable de Travaux (DT) que d'exploitants de réseaux dont la liste vous sera fournie par le guichet unique www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr. L'entreprise chargée des travaux, quant à elle, est tenue de faire parvenir en temps opportun (10 jours avant le début des travaux) une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame,, l'expression de nos salutations distinguées.

Compte rendu
Le 24 JUL. 2013
Pôle ADS
Pôle AF et AM
Pôle GVD
Atelier Stratégie Territoriales
Secrétariat
Pour suite à donner
Pour information
Visa

Y. VAILLAND,
Le Chef de département

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Connaissance

Affaire suivie par :

Christian DELETREZ
Elodie GONDRAN

Tél : 03 20 40 43 55 et 58

pac-dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

M. le Directeur

Direction Départemental des Territoires
et de la Mer du Nord

SUCT/ DVG

62 , Boulevard de Belfort
BP 289

59019 LILLE Cedex

A l'attention de Martine KNOCKAERT

Lille, le 27 août 2013

3 SEP. 2013

Objet : Contribution au PAC du Plan Local d'Urbanisme pour la commune de NIERGNIES
Réf : PAC2013.025
Vos réf : Délibération du 23/02/1999
P.J. : 3

En réponse à votre demande citée en référence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les éléments constitutifs du porter à connaissance du territoire concerné.

Conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme, le territoire ne couvrant ni un site Natura 2000, ni une commune littorale, le PLU est susceptible d'être soumis à évaluation environnementale, après examen au « **cas par cas** ».

La collectivité saisira la DREAL après le débat relatif au projet d'aménagement et de développement durable, en fournissant les informations mentionnées au II de cet article réglementaire.

Un avis motivé du Préfet, indiquant la nécessité ou non de procéder à une évaluation environnementale, sera rendu sous 2 mois.

Au regard des enjeux portés sur le territoire, la **DREAL (service ECLAT) ne considère pas devoir être associée** à l'étude du document d'urbanisme.

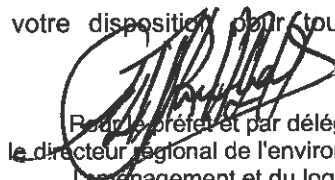
Rappel du cadre juridique et des différentes protections et inventaires :

- Les inventaires ZNIEFF de type I et les Atlas de Zones Inondables ne sont pas des servitudes portées par un cadre législatif mais le caractère exhaustif des études scientifiques et du recensement in situ demande une grande vigilance. La présence d'une biodiversité remarquable et d'un risque naturel implique de fait la notion de prise en considération. A contrario, l'erreur manifeste d'appréciation pourrait être avérée,
- Outre la compatibilité aux prescriptions des documents ayant un cadre juridique de rang supérieur, le document d'urbanisme doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ainsi que le Plan Climat Energie Territorial.

Vous trouverez ci-joint la synthèse des éléments constitutifs du PAC DREAL et les références documentaires associées. L'ensemble des données de la DREAL et des partenaires sont téléchargeables depuis l'onglet « Les données / porter à connaissance » de la page d'accueil internet :

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.



Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

Chantal ADJRIOU
Chef du Service Connaissance

Synthèse des éléments constitutifs du PAC DREAL sur la commune de NIERGNIES (59432)

Nature, Paysages et Biodiversité

Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Pas de résultat sur cette zone.

Natura 2000

Pas de résultat sur cette zone.

Parcs Naturels Régionaux

Pas de résultat sur cette zone.

Sites RAMSAR

Pas de résultat sur cette zone.

Réserves naturelles

Pas de résultat sur cette zone.

ZICO

Pas de résultat sur cette zone.

Znieff 1

Pas de résultat sur cette zone.

Znieff 2

id_diren	nom	id_spn
02730000	Aérodrome de Niergnies	310030103

Sites classés

Pas de résultat sur cette zone.

Sites inscrits

Pas de résultat sur cette zone.

Inventaire géologique

Pas de résultat sur cette zone.

Forêt

Forêts domaniales

Pas de résultat sur cette zone.

Réserves biologiques

Pas de résultat sur cette zone.

Eau

SAGE

nom	lb_etat
Escaut	Élaboration

Contrats de milieux

Pas de résultat sur cette zone.

Captages

libsup	libypass
SITE_103	Protection immédiate
SITE_103	Protection rapprochée

Stations hydrométriques

Pas de résultat sur cette zone.

Nuisance**Pollution des sols : BASOL**

Pas de résultat sur cette zone.

Pollution des sols : BASIAS

identifiant	raisons_sociales	etat_d_occupation_du_site	etat_de_connaissance
NPC5912488	Union aéronautique de Cambrai anc. Sté Générale des huiles et pétroles	En activité	Inventorié

Déchetteries

Pas de résultat sur cette zone.

Réseau, énergie**Canalisations**

exploitant	produits	type_effet
TRAPIL_ODC	Hydrocarbure Liquide	IRE
TRAPIL_ODC	Hydrocarbure Liquide	PEL

Lignes RTE

Pas de résultat sur cette zone.

Risques technologiques**PPR Technologiques**

Pas de résultat sur cette zone.

Aléas miniers

Pas de résultat sur cette zone.

Puits de mines

Pas de résultat sur cette zone.

Sites Industriels**Etablissements ICPE**

identifiant	eta_nom	activite	regime	seveso
007004857	SEDE Environnement	En fonctionnement	A	NS - NON SEVESO

Zones de développement de l'éolien

Pas de résultat sur cette zone.

Risques naturels**Aléa sismicité**

nom_commune	type_alea
AWOINGT	Modéré
CAMBRAI	Modéré
CREVECOEUR-SUR-L'ESCAUT	Modéré
NIERGNIES	Modéré
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	Modéré
SERANVILLERS-FORENVILLE	Modéré

Atlas des Zones Inondables

Pas de résultat sur cette zone.

**Occupation du sol en ha
(sigale 09)****Espaces artificialisés**

nom_comm	tissu_urbain	industries_com_trans	mines_dech_c hantiens	espaces_verts
AWOINGT	44,28	12,98	24,53	1,71
CAMBRAI	773,8	290,51	23,05	62,68
CREVECOEUR-SUR- L'ESCAUT	68,06	5,9	1,4	0
NIERGNIES	27,93	185,58	3,77	0,28
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	69,19	4,15	0,58	2,88
SERANVILLERS- FORENVILLE	30,1	128,49	0,58	1,16

Zones cultivées

nom_comm	zones_arables	vergers	prairies	cultures_heter ogenes
AWOINGT	533,78	0	7,24	0
CAMBRAI	622,72	0,34	53,38	0
CREVECOEUR-SUR- L'ESCAUT	1694,63	0,24	45,84	0
NIERGNIES	210,65	0	8,45	0
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	521,7	0	17,13	0
SERANVILLERS- FORENVILLE	532,14	0	34,19	0

Forêts et espaces verts

nom_comm	forets	espaces_verts_naturels	espaces_sans veget
AWOINGT	10,07	0	0
CAMBRAI	21,53	0	0
CREVECOEUR-SUR- L'ESCAUT	82,68	2,23	0
NIERGNIES	2,8	0	0
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	1,69	0	0
SERANVILLERS- FORENVILLE	2,5	0	0

Zones humides et Eaux

nom_comm	zh_interieures	zh_cotieres	eaux_interieure s
AWOINGT	0	0	0,22
CAMBRAI	0	0	13,54
CREVECOEUR-SUR- L'ESCAUT	0	0	4,73
NIERGNIES	0	0	0
RUMILLY-EN-CAMBRESIS	0	0	0
SERANVILLERS- FORENVILLE	0	0	0,68



Références documentaires sur la Commune de Niergnies

**Les documents sont consultables sur RV à la
médiathèque du PSID au CETE Nord-Picardie
ou en liens directs vers Internet**

2 rue de Bruxelles à Lille

(ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h)

Mediatheque.Documentation.SG.CETE-NP@developpement-durable.gouv.fr

Tél 03 20 49 63 15

STATISTIQUES

Résumé statistique :

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/RS/DEP/59/COM/RS_COM59432.pdf
INSEE, mise à jour 31/01/2013

Évolution et structure de la population

http://www.statistiques-locales.insee.fr/FICHES/DL/DEP/59/COM/DL_COM59432.pdf
INSEE mise à jour 28/06/2012

ETUDES – ENVIRONNEMENT

Note: Les études DREAL portant la mention « document primaire en ligne » sont consultables sur [le portail national du SIDE](#) (Système d'information documentaire de l'environnement)

Titre : Etudes des applications de l'outil cartographique informatique dans le Parc naturel régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut

Auteur principal collectivité : ESPACE NATUREL REGIONAL ; PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT (PNR SCARPE ESCAUT)

Nombre de pages : pag. mult.

Résumé : En 1996, une étude sur les applications de l'outil cartographique informatique a été lancée dans le Parc Naturel Régional Plaine de la Scarpe et de l'Escaut. Son objectif est de tester la BD TOPO de l'IGN, réaliser le Plan de Parc (pour les 10 ans à venir), suivre les opérations de gestion et de valorisation des milieux naturels, aider les communes du Parc dans la réalisation d'un document du territoire communal ou intercommunal. Ce document présente un état de chacun des projets et deux cartes hors sur le plan du Parc.

Mot clé sujet : CHARTE PNR / ZONE INONDABLE / RAPACE / SAGE / ETUDE DE MILIEU / CARTOGRAPHIE / RECUEIL DE DONNEES / METHODOLOGIE / PARC NATUREL REGIONAL / FAUNE / FLORE / PATRIMOINE CULTUREL / FORET DOMANIALE / SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE / RESERVE NATURELLE REGIONALE

Mot clé lieu : ST-AMAND-LES-EAUX / PNR-SCARPE-ESCAUT / FORET-DOMANIALE-DE-RAISMES-ST-AMAND-WALLERS / PRES-DES-NONNETTES / VALLEE-DE-LA-SCARPE / HAINAUT

Mot clé localisation Insee : TILLOY-LEZ-MARCHIENNES / MARCHIENNES / BRILLON / RAISMES / WALLERS / NIVELLE

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 7.11-126 [ESPACE PROTEGE]

Titre : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe Aval, document d'étape : état des lieux

Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT (PNR SCARPE ESCAUT)

Nombre de pages : 2 vol. : 152 p. / 32 p.

Résumé : Ce document d'étape synthétise les informations recueillies entre 2000 et 2003. Il aborde les principales thématiques liées aux milieux aquatiques et aux usages de l'eau. Il est divisé en deux grandes parties : - Principes, portée juridique et contenu d'un SAGE ainsi que la méthode de travail retenue pour le SAGE Scarpe-Aval - Etat des lieux abordé par l'introduction des zones d'études, la description des milieux aquatiques ainsi que les différents usages de l'eau du territoire (agriculture, industrie, loisirs, usage urbain). Il comporte un volet cartographique concernant la zone d'étude, les milieux et les usages.

Mot clé sujet : SAGE / GEOLOGIE / CLIMAT / HYDROLOGIE / COURS D'EAU / QUALITE DE L'EAU / AQUIFERE / EAU SOUTERRAINE / MILIEU NATUREL / ZONE HUMIDE / OCCUPATION DU SOL / ACTIVITE AGRICOLE / INDUSTRIE / RISQUE NATUREL / RISQUE / ASSAINISSEMENT / SCHEMA D'ASSAINISSEMENT / LOISIR / CARTOGRAPHIE

Mot clé lieu : PNR-SCARPE-ESCAUT

Mot clé localisation Insee : NORD

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.11-147 [EAU GENERALITES]

Année d'édition : 2004

Titre : Fiches de synthèse des enjeux environnementaux (ressources, pressions) - territoires de l'eau

Auteur principal collectivité : EDATER

Nombre de pages : 116 p.

Résumé : 6 fiches portant sur les territoires de projet d'aménagement et de développement sont constituées de carte de repérage et de différents paragraphes comme les démarches territoriales, SCOT, SAGE, caractéristiques environnementales du territoire dans les domaines de compétences de la DIREN + 13 fiches de SAGE en cours dans la région.

Mot clé sujet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SAGE / AMENAGEMENT / PROJET / EAU

Mot clé lieu : BOULONNAIS / AUDOMAROIS / CANCHE / DELTA-DE-L'Aa / DEULE / MARQUE / ESCAUT / SAMBRE / SCARPE-AMONT / SCARPE-AVAL / SENSEE / YSER

Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS / AUTHIE / LYS

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : Dossiers MB [REGION NORD - PAS-DE-CALAIS]

Année d'édition : 2005

Titre : Etude complémentaire de la ressource en eau souterraine sur le bassin versant de la Scarpe aval dans le cadre de l'élaboration du SAGE

Auteur principal collectivité : BUREAU D'ETUDES DE GEOLOGIE APPLIQUEE (BURGEAP)

Nombre de pages : non pag.

Mot clé sujet : SAGE / RESSOURCE EN EAU / BASSIN VERSANT / QUALITE DE

L'EAU / EAU SOUTERRAINE / HYDROLOGIE / HYDROGEOLOGIE

Mot clé lieu : SCARPE-AVAL

Mot clé localisation Insee : NORD

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.31-176 [EAU DE SURFACE]

Année d'édition : 2004

Titre : Etude complémentaire de l'assainissement collectif du bassin versant Scarpe aval

Auteur principal collectivité : GAUDRIOT

Nombre de pages : 71 p. + annexes

Mot clé sujet : BASSIN VERSANT / RESEAU D'ASSAINISSEMENT / STATION D'EPURATION / SAGE

Mot clé lieu : SCARPE-AVAL

Mot clé localisation Insee : NORD

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.12-100 [ASSAINISSEMENT]

Année d'édition : 2004

Titre : Etude pour l'amélioration de la vie piscicole sur l'Elnon dans le cadre de la réalisation du Plan de Gestion de Cours d'eau, vol 1 :Rapport final, vol 2 : Les fiches frayères, vol 3 : Les fiches thématiques

Auteur principal collectivité : FISH-PASS

Nombre de pages : 31 p., non pag., non pag.

Mot clé sujet : PLAN DE GESTION / POISSON / FRAYERE / SAGE

Mot clé lieu : ELNON

Mot clé localisation Insee : NORD

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.43-30 [PRODUCTION AQUATIQUE]

Année d'édition : 2004

Titre : Etude complémentaire et propositions d'aménagements pour l'amélioration des potentialités biologiques sur le SAGE Scarpe Aval, vol 1 : Etude, vol 2 : Fiches frayères, vol 3 : Fiches thématiques

Auteur principal collectivité : FISH-PASS

Nombre de pages : 63 p., non pag., non pag.

Résumé : Les objectifs de cette étude sont : Préciser les potentialités des frayères et les fonctionnalités des zones de fraie existantes en indiquant les actions de réhabilitation ou de création possible. Les plus intéressantes seront étudiées à un stade d'avant projet sommaire. Faire des propositions sur la réhabilitation de la circulation piscicole (espèce repère le brochet) et également sur la circulation de l'anguille (espèce repérée en Scarpe-Escaut). Ces principaux objectifs permettront d'améliorer les potentialités piscicoles qui prendra en compte des contraintes liées à la protection des habitations et des cultures, mais également des besoins de la faune piscicole en matière de niveaux d'eaux et d'espaces disponibles pour réaliser l'ensemble de leur cycle biologique.

Mot clé sujet : BROCHET / ANGUILE / SAGE / FRAYERE / AMENAGEMENT / ZONE HUMIDE / HABITAT D'ESPECE

Mot clé lieu : SCARPE-AVAL

Mot clé localisation Insee : NORD-PAS-DE-CALAIS

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.43-34 [PRODUCTION AQUATIQUE]

Année d'édition : 2004

Titre : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Scarpe aval, étude complémentaire "Gestion des ouvrages hydrauliques sur le Bassin versant de la Scarpe aval"

Auteur principal personne physique : LASON (Tiphaine)

Nombre de pages : 3 vol. pag. mult. OU 1 CD-Rom

Résumé : La Commission Locale de l'Eau a décidé en décembre 2004 de mener une étude des ouvrages hydrauliques dans le cadre de l'élaboration du SAGE Scarpe Aval. Le territoire concerné est l'ensemble du bassin versant de la Scarpe aval. L'objet de l'étude est de réaliser l'état des lieux et le diagnostic du fonctionnement et de la gestion des ouvrages hydrauliques, et de proposer des pistes d'orientations en concertation avec les gestionnaires afin d'optimiser cette gestion. L'étude s'articule en trois volets: - Phase 1 : état des lieux-diagnostic du fonctionnement des ouvrages et de leur gestion actuelle, - Phase 2 : la concertation avec les gestionnaires d'ouvrages, - Phase 3 : les propositions de pistes d'orientations.

Mot clé sujet : OUVRAGE HYDRAULIQUE / BASSIN VERSANT / GESTION / RECENSEMENT / BILAN / SAGE / RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Mot clé lieu : ST-AMAND-LES-EAUX / THUN-ST-AMAND / SCARPE-AVAL / PNR-SCARPE-ESCAUT / BASSIN-VERSANT-DE-LA-SCARPE-AVAL

Mot clé localisation Insee : NORD / WALLERS / ERRE / FLINES-LEZ-RACHES / MARCHIENNES / TILLOY-LEZ-MARCHIENNES / RIEULAY / DOUAI / LALLAING / WARLAING / BOUSIGNIES / ROOST-WARENDIN / ANHIERS / WAZIERS / PECQUENCOURT / SOMAIN / AUBERCHICOURT / RAIMBEAUCOURT / SIN-LE-NOBLE / AUBY / GUESNAIN / FENAIN / RAISMES / MILLONFOSSE / EVIN-MALMAISON / DECHY / MONTIGNY-EN-OSTREVENT / WANDIGNIES-HAMAGE / BEUVRY-LA-FORET / BOUVIGNIES

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.13-66 [HYDRAULIQUE]

Titre : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval : atlas cartographique ; avant-projet, version 1

Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT (PNR SCARPE ESCAUT)

Nombre de pages : 53p.

Résumé : Cette atlas cartographique s'organise autour de 5 thématiques : - présentation de la zone d'étude - sauvegarde de la ressource en eau - lutte contre les pollutions - préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques - maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations

Mot clé sujet : LUTTE CONTRE LES INONDATIONS / SAGE / CARTOGRAPHIE / RESSOURCE EN EAU / VALORISATION / ZONE HUMIDE / ECOSYSTEME / OCCUPATION DU SOL / ECOULEMENT DE L'EAU

Mot clé lieu : PNR-SCARPE-ESCAUT

Mot clé localisation Insee : NORD

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.11-181 [EAU GENERALITE]

Année d'édition : 2007

Titre : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Scarpe aval

Auteur principal collectivité : PARC NATUREL REGIONAL SCARPE ESCAUT (PNR SCARPE ESCAUT)

Nombre de pages : 131 p.

Résumé : Ce dossier présente le SAGE Scarpe aval adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 27 novembre 2008 et approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009. Le

SAGE a pour but de fixer les orientations, les objectifs ainsi que les actions permettant d'atteindre les objectifs de gestion équilibrée, tels que définis à l'article L 211-1 du Code de l'Environnement. Le SAGE s'appuie sur deux principes : passer de la gestion de l'eau à la gestion du milieu et mettre en place une gestion patrimoniale de ces milieux dans le cadre d'une gestion concertée. Le premier volume présente l'ensemble des principes, la portée juridique et le contenu du SAGE. Il explicite également la démarche suivie et suite à un état des lieux du bassin versant propose des diagnostics pour sa pérennité. Le second volume est un atlas cartographique qui permet de visualiser l'ensemble des problématiques et des données énoncées.

Mot clé sujet : AMENAGEMENT DU MILIEU / BASSIN VERSANT / LUTTE CONTRE LA POLLUTION / LUTTE CONTRE LES INONDATIONS / PARC NATUREL REGIONAL / POLITIQUE DE L'EAU / RESSOURCE EN EAU / SAGE / ZONE HUMIDE

Mot clé lieu : OSTREVENT / PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT / PEVELE / PLAINE DE LA SCARPE / SCARPE-AVAL

Mot clé pays : FRANCE

Mot clé localisation Insee : ANZIN / ARLEUX / BOUCHAIN / CONDE-SUR-L'ESCAUT / CYSOING / DENAIN / DOUAI / MARCHIENNES / ORCHIES / PONT-A-MARCQ / SAINT-AMAND-LES-EAUX / VALENCIENNES

Cote du document : DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.11-193 / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.11-193 CDROM / DREAL Nord-Pas-de-Calais : 1.11-193 CDROM

Année d'édition : 2009

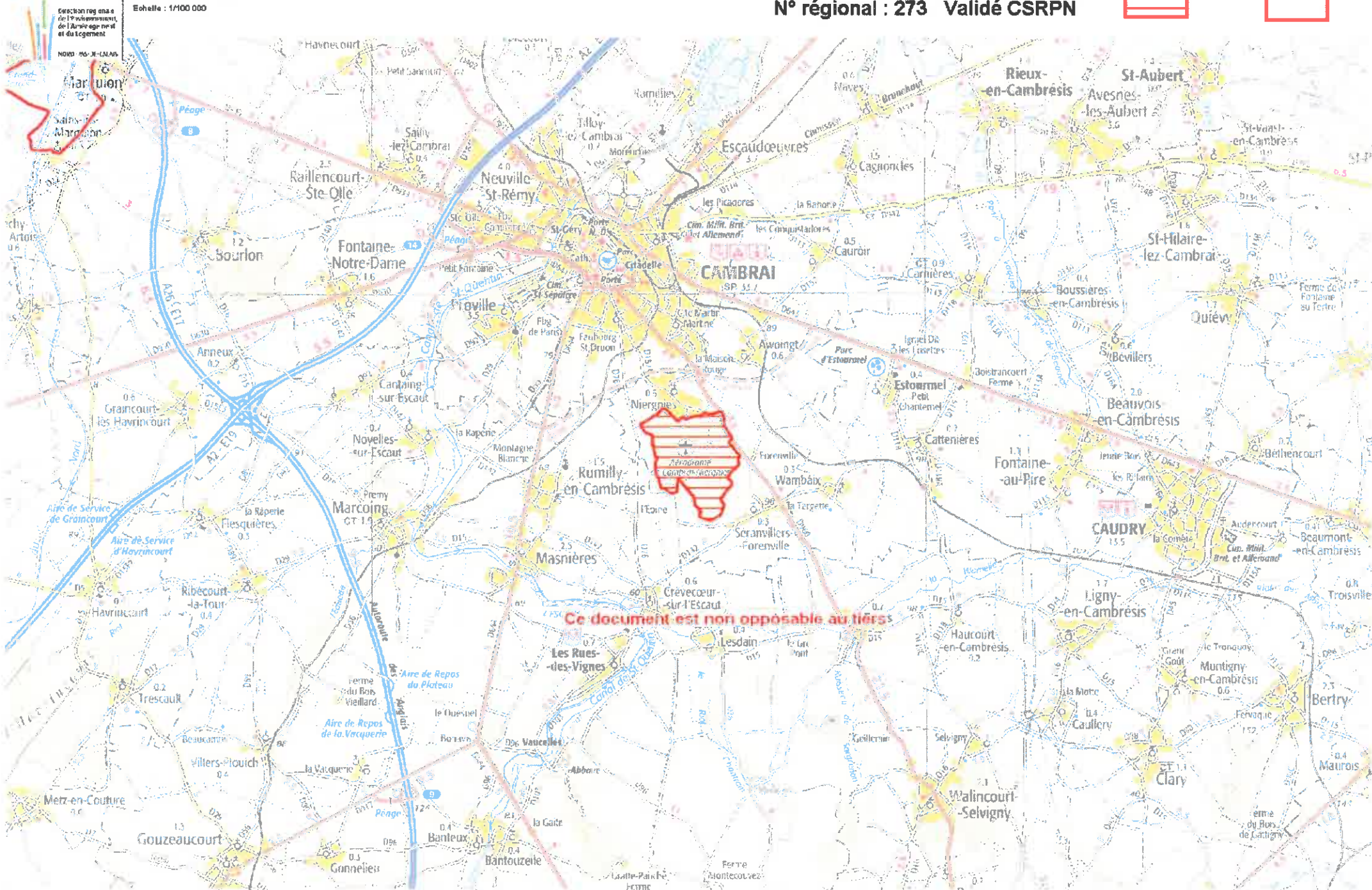


© SIG DREAL Nord Pas-de-Calais
 © IGN Scan100 MEDTL 2010
 Gestion : NDalatre/ZNIEFFII/273.WOR
 Validé CSRPN avril 2011
 Date de réalisation : août 2011
 Echelle : 1/100 000

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
2ème génération

Autre ZNIEFF II

Aérodrome de Niergnies
N° régional : 273 Validé CSRPN



Extraction des données de l'Inventaire national de l'Avifaune et de l'Arboretum

Aérodrome de Niergnies

ZNIEFF de Type 2

N° Régional : 02730000

N° National : 310030103

Généralités

Année de description : 2011

Année de mise à jour : 2011

Altitude mini : 90

Altitude maxi : 114

Superficie en ha : 305,4

Directive Habitats : NON

Directive Oiseaux : NON

Nouvelle ZNIEFF : OUI

Rédacteur(s) : CBNBI, GON, CSN NPDC, DREAL NPDC

Présentation du site

L'aérodrome de Niergnies est situé à 5 km au sud de Cambrai, dans le département du Nord. Autrefois aérodrome militaire, une partie a été convertie en aérodrome civile après la fermeture de la base de l'OTAN. Un projet de reconversion de la zone est à l'étude avec notamment l'implantation d'une ferme photovoltaïque.

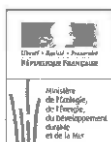
L'intérêt de la zone est principalement avifaunistique. Le Hibou des marais est en limite d'aire de sa répartition dans la région. Sa présence dans la région est sporadique et dépend fortement de son habitat de prédilection et de l'abondance des proies. Cette espèce en annexe I de la Directive oiseaux est vulnérable au niveau national (ROCAMORA, 1999) et en danger au niveau régional (TOMBAL, 1996). Il recherche les espaces ouverts, dépourvus d'arbres ou avec une strate buissonnante éparse. L'aérodrome de Niergnies constitue donc un secteur très favorable à l'espèce qui y a séjourné en période de reproduction. Sa nidification est donc possible sur le site.

Communes

59 CRÈVECŒUR-SUR-L'ESCAUT

59 NIERGNIES

59 SÉRANVILLERS-FORENVILLE



Administration

Critères de délimitation

Les limites de la ZNIEFF prennent en compte l'habitat de l'espèce composé de milieux ouverts incultes non boisés. Les friches de l'aérodrome de Niergnies constituent donc les limites de la ZNIEFF.

Ordre décroissant des critères utilisés : 2>1>3>4

Statuts de propriété

60 Domaine de l'Etat
01 Propriété privée (personne physique)

Activités humaines

14 – aérodrome, aéroport, héliport

Géomorphologie

52 – Plaine, bassin

Mesures de protection

01 – aucune protection

Facteurs influençant l'évolution de la zone

10.0 - Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds

13.4 - aéroport, aérodrome, héliport

90.0 - Processus naturels biologiques

Intérêts de la zone

Intérêts patrimoniaux

10 - écologique

26 - oiseaux

Intérêts fonctionnels

63 - zone particulière d'alimentation

64 - zone particulière liée à la reproduction



Critères d'intérêt complémentaires

86 - historique



Aérodrome de Niergnies

ZNIEFF de Type 2

N° Régional : 02730000

N° National : 310030103

Espèces déterminantes

Inform.	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Prot	Statut	Date d'obs.
FAUNE					
OISEAUX					
1	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou des marais	P	Poss	1993

Poss : reproduction possible

Bilan des connaissances concernant les espèces

	Oiseaux	Reptiles	Amphib.	Chiro.	Odonates	Orthoptères	Rhopalo	Phanér	Ptérid.	Bryoph.	Champ.	Moll.	Poiss.
Prospection	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb espèces observ.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

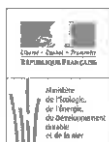
Sources informateurs

1. GON – Base de données FNAT

Sources Bibliographiques

ROCAMORA, G & YEATMAN-BERTHELOT, D. (1999).-Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche des priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p

TOMBAL J.-C., (COORD.), 1996.- Les oiseaux de la Région Nord - Pas-de-Calais. Effectifs et distribution des espèces nicheuses. Période 1985-1995. Le Héron, 29 (1), 1-335.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Lesquin, le 12 août 2013

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais

Le délégué

à

DDTM NORD
Service Urbanisme et Connaissance des
Territoires
62, Boulevard de Belfort
BP 289
59019 LILLE Cedex

Nos réf. : DNPC/2013/08/0057
Affaire suivie par : Bastien VOYENNE
bastien.voyenne@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 03 20 16 18 12 - Fax : 03 20 16 18 17

Objet : Arrêt PLU de la commune de NIERGNIES

J'ai bien noté que dans le dossier du plan local d'urbanisme de la commune, il est fait référence aux servitudes T5 (PSA de Cambrai-Niergnies et Cambrai-Epinoy) et qu'elles sont reportées et répertoriées dans le « Plan des servitudes d'utilité publique ».

Compte tenu de ces éléments, et concernant les installations civiles relatives à mon domaine de compétence, je n'ai pas d'autres remarques particulières à vous formuler sur ce dossier.

Courrier arrivé SUCT	
Le 20 AOUT 2013	
Pôle ADS	
Pôle AF et AFR	
Pôle GVD	
Atelier Stratégies Territoriales	
Secrétariat	
Pour suite à donner	<input type="radio"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Visa	

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais
Le Délégué

R. LOURME

Aéroport de Lille-Lesquin
B.P. 429
59814 LESQUIN CEDEX





**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE LILLE**

5 rue de Courtrai
59033LILLE Cedex

Site Internet : www.douane.finances.gouv.fr
Dossier suivi par : RIBEAUCOURT Patrice
Téléphone : 03.28.36.35.92
Télécopie : 03.28.36.36.78
Mél : patrice.ribeaucourt@douane.finances.gouv.fr

Lille, le 5 août 2013

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer
S.U.C.T./P.A.C.
62 Boulevard de Belfort
CS 90007
59019 LILLE Cedex

Réf : 13/1571

Objet : Elaboration du PLU de NIERGNIES.

Comme suite à votre demande, je vous informe que les services de la Direction Régionale des Douanes de Lille ne souhaitent pas être associés à la procédure visée en objet.

Vous trouverez en pièce jointe, le coupon réponse dûment rempli.

Pour le Directeur Régional,
Le secrétaire général


Patrice RIBEAUCOURT

Recensement agricole 2010 - Fiche comparative 1988 - 2000 - 2010

Région : 31 - NORD - PAS-DE-CALAIS
 Département : 59 - NORD
 Canton : 13 - CAMBRAI-EST
 Commune : 432 - NIERGNIES

Région agricole : 326 - CMBRESIS
 Zone défavorisée : 0- Hors Zone
 Massif : 0- Hors Zone

1. Généralités

Population totale en 1990*	611	Superficie totale*	437
en 1999*	510	Superficie agricole utilisée communale (7)	249
en 2009*	516	Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	c

* Source : INSEE, DGI

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Grandes Exploitations			0		
Moyennes exploitations	4	c	c	31	c
Petites exploitations	0	0	c	0	0

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Superficie agricole utilisée	4	c	c	126	c	49
Terres labourables	4	c	c	121	c	47
dont céréales	4	c	c	76	c	27
Superficie fourragère principale (3)	c	c	c	c	c	c
dont superficie toujours en herbe	c	c	c	c	c	c
Légumes frais	0	0	0	0	0	0

4. Cheptel (hors équidés)

	Exploitations			Effectif		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Total bovins	c	0	0	c	0	0
Total volailles	4	c	0	110	c	0
Total ovins	0	0	0	0	0	0
Total porcins	0	0	0	0	0	0

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1988	2000	2010	1988	2000	2010
Superficie en fermage	4	c	c	98	c	29
Superficie irriguée	0	0	0	0	0	0
Superficie drainée par drains enterrés	c	c	0	c	c	0

6. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1988	2000	2010
Moins de 40 ans	c	0	0
40 à moins de 55 ans	c	c	c
55 ans et plus	3	0	c
Total	5	c	c

succession sans objet

c

7. Population - Main d'œuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1988	2000	2010
Chefs et coexploitants à temps complet	c	c	c
UTA familiales (4)	7	c	c
UTA salariés (4) (6)	0	0	0
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	7	c	c

8. Statut

	Exploitations		
	1988	2000	2010
Exploitations individuelles	0	c	c
sociétés	0

Précisions méthodologiques

(1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.

(3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.

(4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

(5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.

(6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.

(7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

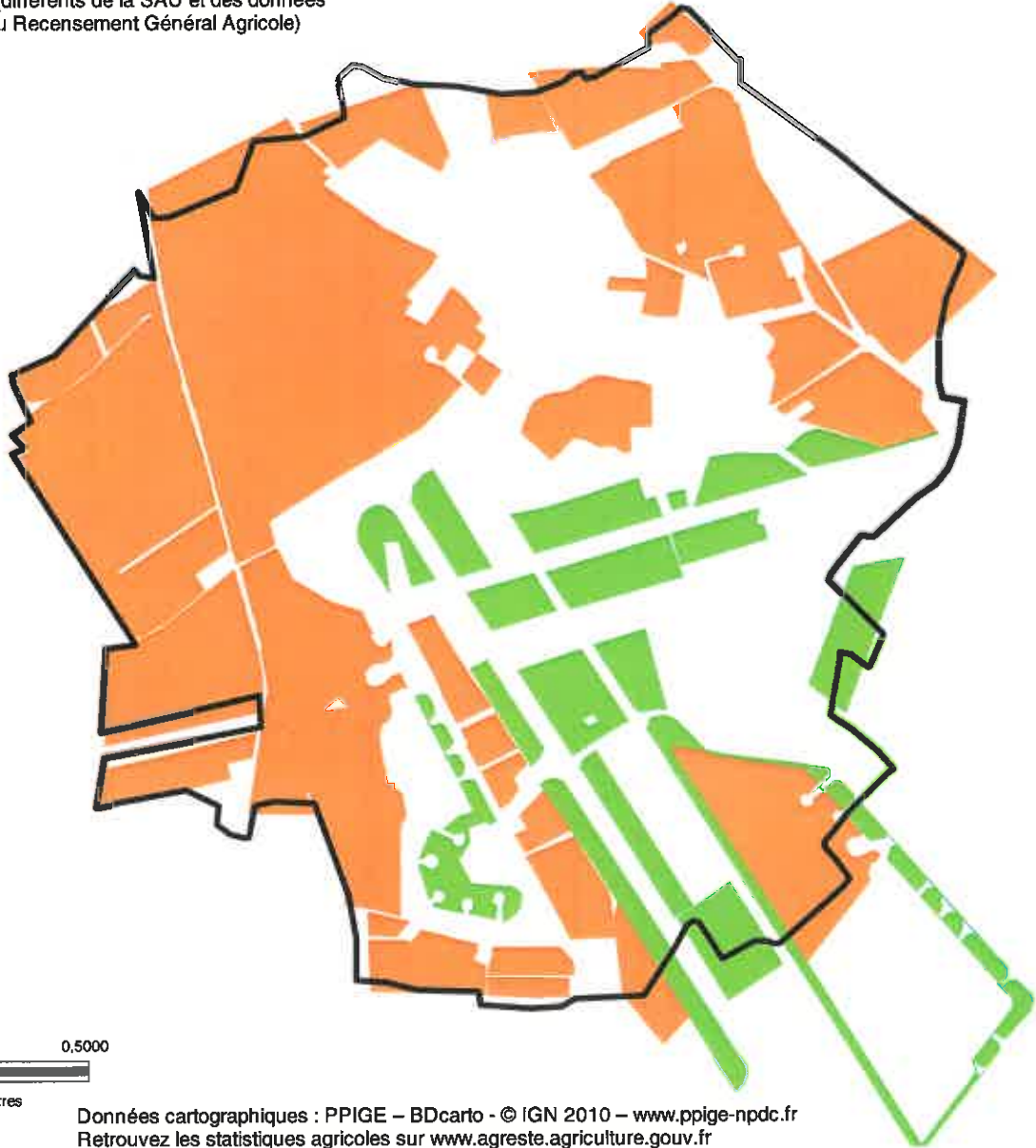
Signes conventionnels


... Résultat non disponible

⊖ Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

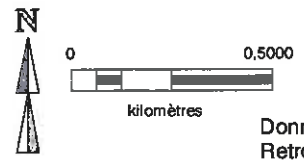
Répartition des surfaces agricoles déclarées au titre de la PAC 2012(*) sur la commune de NIERGNIES

* Ensemble des îlots agricoles exploités sur le territoire de la commune, déclarés au titre de la PAC 2012 (différents de la SAU et des données issues du Recensement Général Agricole)



-  **Commune de Niergnies**
437 hectares
-  **Dominance de terres agricoles cultivées**
217 ha soit 50 pour cent la commune
-  **Dominance de prairies**
57 ha soit 13 pour cent de la commune

Libellé_groupe_culture	Pourcentage
BLE TENDRE	38
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	10
ORGE	4
COLZA	4
PLANTES A FIBRES	2
GEL ET JACHERES	1
PRAIRIES PERMANENTES	15
PRAIRIES TEMPORAIRES	6
BETTERAVES	19
POMME DE TERRE	1



Données cartographiques : PPIGE – BDcarto - © IGN 2010 – www.ppige-npdc.fr
Retrouvez les statistiques agricoles sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

Source : BDNT / RPG2012
Représentation par îlots / Commune
DRAAF Nord - Pas de Calais / SRISE / JPR / 17.07.2013

LISTE DES ICPE ELEVAGES

Raison Sociale	Commune d'exploitation	CP	Adresse	N° SIRET	géo. X	géo. Y
BLOCUL-DESCAMPS	CAMPHIN EN PEVELE	59780	157 GRAND RUE		666270	2621929
EARL BELLES DE PRES	CAMPHIN EN PEVELE	59780	15 RUE DE LA PLAINE	52462200800018	665452	2623172
LAMBELIN HUBERT	CAMPHIN EN PEVELE	59780	1 RUE DE CREPLAINE	38986838100010	666291	2622304
BLANCKE CHRISTOPHE	COUTICHES	59310	798 rte nationale ferme des chen	48174352400011	661820	2607173
DEVILLE Philippe	COUTICHES	59310	92 rue des Maronniers		660749	2606379
GAEC DE LA BASSE RUE	COUTICHES	59310	120 R BASSE	44767610700017	660588	2606351
GAEC DE LA COQUERIE	COUTICHES	59310	1437 RUE DU MOLINEL	34884974600014	661110	2606231
GAPEC DE LA DEFIERE	COUTICHES	59310	605 RUE PERISSELLE	48210206800012	660501	2605858
VANHOVE Olivier	COUTICHES	59310	380 rue Périsselle	40191985700011	660564	2605835
EARL DU BEAU RIVAGE	ECCLES	59740	154 ROUTE DE JEUMONT		726120	2579861
EARL LECLERCQ	ECCLES	59740	110 ROUTE DE JEUMONT	39441977400010	725936	2579508
EARL DE LA BRIQUETTERIE	WALINCOURT SELVIGNY	59127	1 RUE DE CAULLERY	34022713100018	673098	2565487
SCL DU CHEMIN VERT	WALINCOURT SELVIGNY	59127	61 RUE PASTEUR	44854300900014	671862	2563780

Pas d'ICPE élevages sur les communes de LOFFRE et NIERGNIES



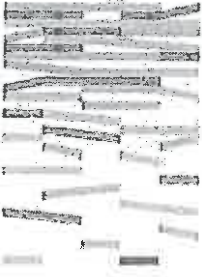
Direction
territoriale
Nord-Pas-de-Calais

Service Exploitation
Maintenance
Cellule Urbanisme
Environnement

Lille, le 27/7/2013

DDTM du Nord
Service Urbanisme et Connaissance des
Territoires
62, boulevard de Belfort
59019 Lille Cedex

Objet : communes de Couaches - Camphin en Pévèle - Walincourt Selvigny - Niergnies - Eccles - Loffre - Dechy
Référence : vos courriers des 8 juillet 2013 - courriel de la préfecture du 9 juillet 2013
Affaire suivie par : C. Gobled - scanfiles 131293 à 131298 et 131307 - courrier n° 10
Coordonnées : tél. 03.20.00.50.54 - mail : C. Gobled@vnf.fr



Par courrier du 8 juillet, vous m'avez informé de la révision des PLU des communes de Couaches, Camphin en Pévèle, Walincourt Selvigny, de l'élaboration du PLU de la commune de Niergnies, de l'élaboration de la carte communale d'Eccles et de la révision du PLU de la commune de Loffre.

Ces communes n'étant pas riveraines de la voie d'eau, je vous informe, d'une part, que VNF n'a pas d'éléments à fournir pour la constitution des Porter à Connaissance et, d'autre part, que l'établissement ne souhaite pas être associé aux procédures d'élaboration ou de révision des PLU.

Par ailleurs, par courrier du 9 juillet, le Préfet m'a informé de l'arrêt du projet du PLU de la commune de Dechy et m'a demandé de vous faire part de mon avis.

Cette commune n'étant pas située bord à voie d'eau, je vous informe que VNF n'est pas concerné par ce dossier.

Le chef de service adjoint

E. Renault



Ensemble des activités, produits
et services liés à la gestion et
l'aménagement des terrains de
dépot de sédiments de curage
de VNF-DT, Nord-Pas-de-Calais

Copie : PAD

37, Rue du Plat - BP 725 - 59034 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 15 49 70 F. +33 (0)3 20 15 49 71 www.nordpasdecals.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif.
article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
SIRET 130 017 791 00026, Compte bancaire : DRFIP Nord Pas-de-Calais et du Nord
n° 10071 59000 00001004016 82, IBAN FR76 1007 1590 0000 0010 0401 682, BIC n° TRPUFRP1

Sujet: Tr: PLU de Coutiches - Camphin en Pévèle - Walincourt Selvigny - Niergnies - Eccles - Loffre - Dechy

De : "DDTM 59/SUCT (Service Urbanisme et Connaissance Territoriale) emis par ROZNOWSKI Nathalie (Assistante) - DDTM 59/SUCT/AST" <nathalie.roznowski.-ddtm-suct@nord.gouv.fr>

Date : Wed, 17 Jul 2013 13:59:36 +0200

Pour : "KNOCKAERT Martine (Assistante) - DDEA 59/SUCT/AFAPR" <martine.knockaert@nord.gouv.fr>, "LASSERON Frédéric (Chef d'unité) - DDEA 59/SUCT /PSIG" <frederic.lasseron@nord.gouv.fr>

----- Message original -----

Sujet: PLU de Coutiches - Camphin en Pévèle - Walincourt Selvigny - Niergnies - Eccles - Loffre - Dechy

Date : Wed, 17 Jul 2013 13:23:05 +0200

De : GOBLED Christian - VNF/DT Nord-Pas de Calais/SEM/UE

<Christian.Gobled@vnf.fr>

Organisation : SN Nord-PdC/SEM/UE

Pour : DDTM 59/SUCT (Service Urbanisme et Connaissance Territoriale) <ddtm-suct@nord.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse de VNF concernant les PLU et la carte communale des communes mentionnées ci-dessus.

20130717131241328.pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: base64

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Lille, le 17 JUIL. 2013

Service urbanisme
et connaissance des territoires

Note à :

Cellule Gestion Valorisation de Données

Affaire suivie par : Martine KNOCKAERT
martine.knockaert@nord.gouv.fr
Tél. : 03 28 03 86 07 – Fax : 03 28 03 85 92
ddtm.suct@nord.gouv.fr

Mme la Chef du Service Eau et Environnement
M. le Chef du Service Sécurité Risques et Crises
M. le Chef du Service Aménagement Ville et
Renouvellement Urbain
M. le Chef du Service Économie Agricole
M. le Chef de la Délégation Territoriale du Cambrésis

Objet : NIERGNIES – Élaboration du PLU – Actualisation du Porter à Connaissance

*retour SUCT
sans non
concerné
23/07 KB*

Par délibération du 23 Février 1999, le conseil municipal de Niergnies a décidé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de sa commune

Conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme (articles L 121-2 et R 121-1 notamment), le préfet doit porter à la connaissance de la commune, en continu, les informations nécessaires à l'exercice de sa compétence en matière d'urbanisme, notamment les servitudes d'utilité publique, les études techniques en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement et en matière d'inventaire général du patrimoine culturel.

Il conviendrait de me transmettre tous les éléments en votre possession devant être portés à la connaissance de la collectivité (prescriptions nationales ou particulières, servitudes d'utilité publique, projets d'intérêt général, mais également toutes les études en matière de prévention des risques ou de protection de l'environnement, d'habitat; de déplacements...).

Je vous invite à me communiquer ces éléments dans un délai maximum de deux mois pour faciliter la mise en œuvre de la démarche engagée par la commune.

Vous veillerez également à me communiquer tout au long de la procédure toute nouvelle information qui justifierait une actualisation du PAC. Je vous rappelle que la non-fourniture de données de caractère réglementaire engage la responsabilité de l'Etat

Le Chef du Service Urbanisme et
Connaissance des Territoires



Pierre COPPIN



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'académie

Arrivé SUCT
25 JUL 2013
Pôle Gv.
AST
Sanct
Sec
Pierr
ner
ion
Visu

Le Recteur de l'Académie de LILLE

à

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
Service Urbanisme et Connaissance des
Territoires
Cellule Gestion Valorisation de Données
62, Boulevard de Belfort
CS 90007
59042 – LILLE CEDEX

Lille, le 19 juillet 2013

Division de
l'Organisation
Scolaire

Bureau des Affaires
Immobilières, des
Equipements
Pédagogiques et
des Ressources
Informatiques

Dossier suivi par
Magali LECLERCQ

N/réf. : NB/ML/
1051/19.07.2013/

Téléphone
03 20 15 63 14
Fax
03 20 15 65 88
Mél
ce.dos@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20, rue Saint Jacques
59 000 Lille

Objet : Commune de NIERGNIES
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Réf. : Lettre de la Préfecture du Nord - Service Urbanisme et Connaissance des
Territoires, Cellule Gestion Valorisation de Données en date du 08 juillet
2013

P.J : Demande d'association

Par courrier visé en référence, vous avez bien voulu me demander les éléments devant être portés à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de NIERGNIES.

En ce qui concerne les constructions scolaires de premier cycle (collèges et SEGPA), je vous serais reconnaissante de bien vouloir vous reporter aux informations qu'aura pu vous fournir Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord.

S'agissant des équipements de second cycle (Lycées d'Enseignement Général et Technologique et Lycées Professionnels), j'ai l'honneur de vous informer que dans le Bassin d'Education du « CAMBRAISIS » le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais n'a programmé aucun travaux dans la Commune de NIERGNIES.

Pour toute précision supplémentaire, vous voudrez bien vous adresser au Conseil Régional – Pôle Réalisation et Gestion Patrimoniale des Equipements Régionaux, propriétaire de plein droit des Lycées, depuis la loi N° 2004-809 du 13 août 2004.

P/0
Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie
Par subdélégation, la Chef de Division


Anne-Laure HEROGUEL

Courrier armo 1007	
Le 20 AOÛT 2013	
Pôle ADS	
Pôle AF et APP	
Pôle GVD	
Atelier Stratégie Territoriales	
Secrétariat	
Pour suite à donner	
Pour information	
Ving	



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Commandement de la région Terre Nord-Est, commandement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.

Metz, le 12 AOÛT 2013

N° /DEF/EMSD METZ/DMS/BSI/SSE/ENV
5784

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,
gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

OBJET : Niergnies – Walincourt Selvigny - Loffre (59) – élaboration et révision PLU.

RÉFÉRENCES : Lettres du 8 juillet 2013.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Niergnies, Walincourt Selvigny et Loffre, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à l'élaboration ou à la révision des plans locaux d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les communes de Niergnies et Walincourt Selvigny sont grevées par les servitudes suivantes :

- T4-T5 relatives à l'aérodrome de Cambrai-Niergnies approuvées par arrêté interministériel du 23 août 1973,
- T7 relative au rayon des 24 kms de l'aérodrome de Cambrai-Niergnies où la cote maximale à ne pas dépasser est de 252 m NGF,
- T7 relative au rayon des 24 kms de l'aérodrome de Cambrai-Epinoy où la cote maximale à ne pas dépasser est de 224 m NGF.

La commune de Loffre est grevée par la servitude T7 relative au rayon des 24 kms de l'aérodrome de Cambrai-Epinoy où la cote maximale à ne pas dépasser est de 224 m NGF.

Ces servitudes sont gérées par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Lille – 20 rue du réduit – 59046 Lille cedex.


.../...



Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de l'élaboration ou de la révision de ces documents d'urbanisme, mais désire recevoir, pour avis, les projets arrêtés.

L. IDEF Pascal PETITFOUR
chef de la division matière de soutien
de l'EMSD de Metz
par suppléance.



COPIE(S) :

- COMBdD Lille
- USID Lille

COMMUNE de NIERGNIES

direction
départementale
des Territoires et de
la Mer Nord

Service
Urbanisme &
Connaissance des
Territoires
Unité de Gestion &
Valorisation de
Données

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES RISQUES DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

62 Boulevard de
Belfort
BP 90007
59042 Lille cedex
téléphone :
03.28.03.83.00
télécopie :
03.28.03.83.01
mél.[www.nord.
developpement-
durablent.gouv.fr](mailto:www.nord.developpement-durable@nt.gouv.fr)

Sujet: PAC Niergnies

De : "COUTURE Reynald - DDTM 59/SSRC/SIR/Pôle Information et Communication"
<reynald.couture@nord.gouv.fr>

Date : Tue, 24 Sep 2013 08:20:39 +0200

Pour : "KNOCKAERT Martine (Assistante) - DDTM 59/SUCT/AFAPR"
<martine.knockaert@nord.gouv.fr>

Copie à : "LASSERON Frédéric (Chef d'unité-Administrateur de données localisées) - DDTM 59/SUCT/GVD" <frederic.lasseron@nord.gouv.fr>, FOURNIER Edwige - DDTM 59/SSRC/SGR <edwige.fournier@nord.gouv.fr>, "IDRICI Nora (Adjointe au chef d'unité) - DDTM 59/SSRC/PCIR" <nora.idrici@nord.gouv.fr>

Bonjour,

Vous nous avez sollicité pour une participation au PAC sur la commune de Niergnies. Parallèlement, vous nous avez sollicité pour un avis sur l'arrêt de projet du PLU de Niergnies.

Or, il s'avère que le PLU prend en compte l'état des risques naturels excepté les éléments provenant d'une étude de caractérisation récente des risques naturels dont le PAC est en cours pour toutes les communes de l'arrondissement de Cambrai. Nous n'apportons donc pas de contribution supplémentaire dans le cadre de votre demande. Celle-ci sera effectuée prochainement par notre service directement à la commune.

Cordialement,

COUTURE Reynald

DDTM 59/SSRC/SIR/Pôle Information et Communication/Chargé d'études risques

tél: 03.28.03.85.26

PRÉFET DU NORD

Douai, le 02 Septembre 2013

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation territoriale
du Douaisis et du Cambrésis

Cellule : Planification -
Renouvellement Urbain

Note

à

Monsieur P. COPPIN
Chef du Service SUCT

Nos réf. : AH/DL

Vos réf. : M Knockaert

Affaire suivie par : A.Hoornaert

arlette.hoornaert@nord.gouv.fr

Tél. : 03 27 93 56 56 – Fax : 03 27 97 05 87

Objet : NIERGNIES – Élaboration du PLU – Constitution du Porter à Connaissance (PAC)

Suite à votre courrier du 17 Juillet 2013 concernant la transmission des éléments qui doivent être portés à la connaissance de la commune de Niergnies, vous trouverez ci-joint une carte « Étude Stratégie Risque », qui est en cours de finalisation.

Le SSRC de Lille est chargé de sa validation et sa transmission auprès de la commune.

arrivé SUCT	
10 SEP. 2013	
OS	
le GVL	0
AST	
Statut	
Sec	
Plein	
chef	<input type="checkbox"/>
en	<input type="checkbox"/>

Le Chef de la Délégation Territoriale,

Patrick PLANCHON

Étude Stratégie Risque

LEGENDA:

- Aire CarBis** [Symbole]
- Aire Indivisibilité** [Symbole]
- Zone de risque d'inondation potentielle** [Symbole]
- Talenty** [Symbole]
- Sens de déplacement** [Symbole]
- Plan d'eau** [Symbole]
- Réseau hydrographique** [Symbole]
- Fluvium Yvelaine** [Symbole]
- Fluvium Yvelaine** [Symbole]
- Régime forestier** [Symbole]
- Pépinière** [Symbole]
- Lignes sans boyaux vitaux** [Symbole]

Appréciation de la sensibilité de la commune :
Commune peu sensible au réajustement hors réajustement urbain.
Appréciation de la sensibilité du SBV :
Peu sensible au réajustement hors réajustement urbain.
Une grande partie du trait de lais sera rasé en raison de l'état de sa stabilité.

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
Date de publication : 28/07/2016
Tous droits réservés



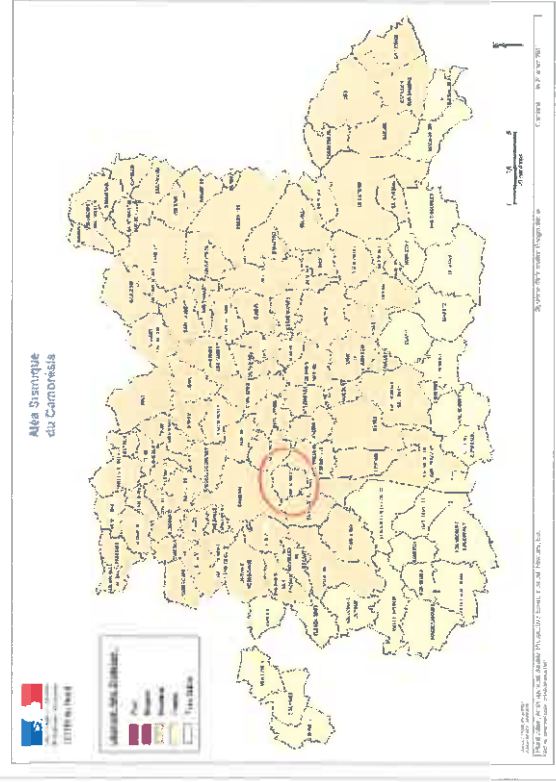
- Appréciation:**
- Niveau d'insuffisance
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Qualité satisfaisante

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
Date de publication : 28/07/2016
Tous droits réservés



- Appréciation:**
- Niveau d'insuffisance
- Niveau moyen
- Niveau faible
- Niveau satisfaisant

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
Date de publication : 28/07/2016
Tous droits réservés



PORTER A CONNAISSANCE
SECURITE ROUTIERE
Commune de NIERGNIES

Le Porter A Connaissance (PAC)

(Circulaire n°83-51 du 27 juillet 1983 concernant la mise en œuvre de l'article 74 de la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences - loi de décentralisation).

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation, l'obligation est faite au préfet de porter à connaissance, en particulier les risques, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC.) ainsi que les servitudes imposées par ces risques.

La connaissance de l'existence d'un risque avéré, découvert ou non par une étude, non sanctionné par un acte réglementaire doit donc être "portée à connaissance".

Cette obligation d'information a historiquement pris la forme d'un dossier que la pratique a consacré sous le terme de Porter à Connaissance couramment dénommé PAC. Concrètement, la réalisation du PAC est à la charge de la direction départementale des territoires et de la mer qui s'appuie sur un réseau de services associés qu'elle mobilise à travers un ensemble de consultations préparatoires à l'envoi du document.

Le maire a alors la responsabilité de la prise en compte des éléments portés à sa connaissance, dans les différents documents d'urbanisme qu'il a la responsabilité d'établir tels le PLU.

Les informations qui se trouvent dans le présent document ont pour objectif de "porter à la connaissance" de la collectivité les données d'accidentologie afin de donner une vision factuelle des accidents survenus sur le territoire communal lors des cinq dernières années, et qu'ainsi le "risque routier" soit pris en compte dans les projets de développement.

Ces données pourront être à la genèse d'une étude plus approfondie sur les enjeux propres à la commune, afin d'obtenir un diagnostic de l'espace urbain, préalable nécessaire à l'établissement d'un plan d'actions dirigées sur l'amélioration de la sécurité sur le réseau existant ou futur.

PORTER A CONNAISSANCE
Étude accidents
Commune de NIERGNIES

Éléments liminaires

Un accident corporel de la circulation routière :

- provoque au moins une victime (personne décédée ou nécessitant des soins médicaux),
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique,
- implique au moins un véhicule,
- en excluant les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles.

Sont donc exclus tous les accidents matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers. Parmi les impliqués, on distingue :

- les victimes : personnes impliquées, décédées ou ayant fait l'objet de soins médicaux,
- les indemnes : personnes impliquées non victimes.

Personnes tuées	Victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident
Personnes Blessées hospitalisées	Victimes admises comme patients dans un hôpital plus de 24 heures
Personnes Blessées légers	Victimes ayant fait l'objet de soins médicaux non hospitalisés ou admises comme patients à l'hôpital moins de 24 heures
Sources	Les données proviennent de la base de données nationale des accidents corporels de la circulation routière (Base Concerto)
Période d'étude	2008-2012

Sources

Les données proviennent de la base de données nationale des accidents corporels de la circulation routière (Base Concerto).

Tout accident corporel de la circulation routière connu des forces de l'ordre fait l'objet d'un BAAC (Bulletin d'Analyse d'Accident Corporel de la Circulation), rempli par le service de police ou de gendarmerie compétent (selon le site de l'accident).

Véritable clé de voûte du système d'information de la sécurité routière, ce bulletin regroupe des informations très complètes, organisées en quatre grands chapitres : caractéristiques et lieux de l'accident, véhicules et usagers impliqués. Le BAAC porte le numéro de code de l'unité émettrice ainsi que le numéro de procès-verbal. La fiche BAAC est réputée anonyme, en ce qu'elle ne comporte ni les identités des personnes impliquées dans les accidents ni les immatriculations complètes des véhicules.

Un modèle de bulletin, comprenant l'ensemble des composantes renseigné par les forces de l'ordre, figure ci-après. Ce modèle provient du bilan annuel 2010, produit et édité par l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière.

Le fichier national des accidents corporels de la circulation routière est très utilisé, pour répondre à des demandes spécifiques locales ou non par le réseau scientifique et technique du MEDDE et au niveau local par les observatoires régionaux de sécurité routière (ORSR), situés dans les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ainsi que les observatoires départementaux de sécurité routière (ODSR), situés dans les DDT des préfetures.

En application de la réglementation sur la statistique publique, ne sont rendus accessibles au grand public, aux médias ou aux tiers que des résultats agrégés à un niveau suffisant pour empêcher toute identification indirecte des personnes impliquées dans les accidents. N'ont accès à la base intégrale ou à des extraits intégraux de la base, administrée par l'ONISR, que des agents dûment habilités ou des organismes autorisés par voie de convention ad hoc, qu'ils soient gestionnaires de voirie ou qu'ils interviennent à des fins de recherche. Ces conventions les obligent aux mêmes précautions d'emploi et de divulgation, visant à préserver l'anonymat des personnes impliquées dans les accidents.

Tout prestataire ou tiers souhaitant approfondir la connaissance des accidents sur le territoire et disposer de données supplémentaires, issues du BAAC, n'apparaissant pas dans le présent document peuvent faire la demande auprès de l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière du Nord, dont les coordonnées figurent ci-après. Ils seront soumis aux préconisations dictées par l'ONISR et évoquées au précédent paragraphe.

Commune de NIERGNIES - Bilan annuel

	Nb Accidents corporels	Nb Accidents mortels	Nb de pers. Tuées	Nb de pers. Blessées Hospitalisées	Nb de pers. Blessées légers
2008	2	0	0	3	0
2009	0	0	0	0	0
2010	1	0	0	1	0
2011	0	0	0	0	0
2012	0	0	0	0	0
Total	3	0	0	4	0

Commune de NIERGNIES - Liste détaillée

Luminosité	Conditions Atmosphériques	Agglomération	Intersection	Adresse	Catégorie de Route	Numéro de Route	PR	Véhicule 1	Véhicule 2	Nb de pers. Tuées	Nb de pers. Blessées Hospitalisées	Nb de pers. Blessées légers
Nuit avec éclairage public	Pluie légère	En agglomération	Hors	Grande rue	RD	157	0000+0000	Véhicule de tourisme		0	1	0
Plein jour	Couvert	Hors agglomération	Hors		RD	960	0000+0000	Moto		0	1	0
Plein jour	Normales	Hors agglomération	Hors		RD	960	0000+0000	Scotter < 50cm ³	Moto	0	2	0

BULLETIN D'ANALYSE D'ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION (EDITION 2002)

Annexes

1 - Description	<p>Code Usité</p> <p>Date jour mois année</p> <p>Heure heure minuta</p>	<p>N° de procès-verbal (PV)</p> <p>Lumière 1-plein jour 2-crépuscule ou aube 3-nuit sans éclairage public 4-nuit avec éclairage public non allumé 5-nuit avec éclairage public allumé</p>	<p>N° du feuillet</p> <p>Localisation 1-hors agglomération 2-en agglomération de 0 à 500 habitants de 501 à 2000 habitants de 2001 à 5 000 habitants de 5 001 à 20 000 habitants de 20 001 à 50 000 habitants de 50 001 à 100 000 habitants de 100 001 à 300 000 habitants plus de 300 000 habitants</p> <p>Code fusée du lieu de l'accident département commune</p>	<p>Établi Par : 1-gendarmerie nationale 2-préfecture de police de Paris 3-compagnie républicaine de sécurité (CRS) 4-police des airs et des frontières (PAF) 5-sécurité publique</p> <p>Intersection 1-hors intersection En intersection ou à proximité immédiate 2-en X 3-en T 4-en Y 5-à plus de 4 branches 6-giratoire 7-place 8-passage à niveau 9-autre</p>
2 - Voies	<p>Code route</p> <p>Catégorie 1-autoroute 2-route nationale 3-route départementale 4-voie communale 5-hors réseau public 6-parc de stationnement ouvert à la circulation publique 9-autre</p> <p>Voie Composée de numéro ou finette de la voie 2-5a ou 3-5a lettre minuscule A, B, C etc</p>	<p>Régime de circulation 1-route à sens unique 2-route bidirectionnelle 3-route à chaussées séparées 4-route avec voies d'affectation variable</p> <p>Nombre total de voies de circulation</p> <p>Voie spéciale 1-piste cyclable 2-bande cyclable 3-voie réservée</p>	<p>Profil en long 1-plat 2-côte 3-sommet de côte 4-bas de côte</p> <p>Tracé en plan sens du 1^{er} véhicule d'arrêt 1-côte rectiligne 2-en courbe à gauche 3-en courbe à droite 4-arr. S</p> <p>Point kilométrique ou repère (se repérer par rapport à la borne amont) - n° de borne - mètres</p>	<p>Largeur (en mètres) terrain central route hors TPC</p>
3 - Véhicules	<p>Catégorie administrative 01-bicyclette 02-cycloporteur + 30, Scooter < 50 cm³ 03-motocyclette, bicyclette 04-moto > 50 cm³ < 125 cm³ 05-scooter > 50 cm³ < 125 cm³ 06-motocyclette lourde > 125 cm³ 07-scooter > 125 cm³ 08-quad léger < 50 cm³ 09-quad lourd > 50 cm³ 10-véhicule de tourisme (seul ou avec caravane ou remorque) 11-véhicule utilitaire seul (1,5 t < PTAC = 3,5 t) 12-poids lourd seul (3,5 t < PTAC = 7,5 t) 13-poids lourd seul (PTAC > 7,5 t) 14-poids lourd + remorque(s) 15-tracteur routier seul 16-tracteur agricole + semi-remorque 17-autobus 18-autocar 19-tram 20-tramway 21-engin spécial 99-autre véhicule</p>	<p>Lettre conventionnelle</p> <p>Code route</p> <p>Délit de fuite 1-véhicule en fuite 2-conducteur en fuite</p> <p>Sens de circulation 1-PK ou PR croissant 2-PK ou PR décroissant</p> <p>Département ou pays d'immatriculation</p> <p>Date de 1^{re} mise en circulation mois année</p>	<p>Appartenance à 1-conducteur 2-véhicule volé 3-propriétaire consentant 4-administration 5-entreprise</p> <p>Véhicule spécial 1-taxi 2-ambulance 3-pompier 4-police – gendarmerie 5-transport scolaire 6-matériaux dangereux 9-autre</p>	<p>Facteur lié au véhicule 1-défectuosité mécanique 2-éclairage – signalisation 3-instrument(s) usé(s) 4-équipement de pneumatique(s) 5-chargeement 6-déplacement du véhicule 7-incendie du véhicule 9-autre</p> <p>Assurance 1-oui 2-non 3-non présentation</p>
4 - Passagers	<p>Lettre conventionnelle</p> <p>Place dans le véhicule</p> <p>2 roues 1-conducteur 2-passager 3-passager (aide-bar)</p> <p>4 roues 2-avant droit 5-avant milieu 1-avant gauche 3-arrière droit 5-arrière milieu 4-arrière gauche 3-arrière droit 3-arrière milieu 7-arrière gauche</p> <p>Responsable présumé 0 : si l'usager n'est pas concerné responsable de l'accident 1 : si l'usager est concerné responsable de l'accident</p>	<p>Catégorie 1-conducteur 2-passager 3-pilote 4-citoyen en roller ou en trottinette</p> <p>Événés 1-indemne 2-tués (20 jours) 3-blessés hospitalisés 4-blessés légers</p>	<p>Catégorie socio-professionnelle 1-conducteur professionnel 2-agriculteur 3-artisan, commerçant, profession indépendante 4-cadre supérieur, profession libérale, chef d'entreprise 5-cadre moyen, employé 6-ouvrier 7-étudiant 8-rétiré 9-étudiant 9-autre</p> <p>Sexe 1-masculin 2-féminin</p> <p>Département ou pays de résidence</p> <p>Date de naissance mois année</p>	<p>Facteur lié à l'usager 1-maisie – fatigue 2-médicament – drogue 3-impairté 4-attention perturbée 5-tenue appropriée</p> <p>Test d'alcoolémie 1-impossible 2-refusé 3-prise de sang 4-éthylmètre 5-résultat non connu 6-dépistage négatif</p> <p>Taux d'alcoolémie</p>
5 - Divers	<p>Type de numéro - numéro non renseigné - adresse postale - candélabre - autre</p>	<p>Distance en mètres - distance au numéro</p> <p>Libellé de la voie</p> <p>Code RMDU</p>		



Conditions atmosphériques

- 1-normale
- 2-pluie légère
- 3-pluie forte
- 4-neige – grêle
- 5-brouillard – fumée
- 6-vent fort – tempête
- 7-temps éblouissant
- 8-temps couvert
- 9-autre

Type de collision

- Accident impliquant :
- deux véhicules
 - 1-collision frontale
 - 2-collision par l'arrière
 - 3-collision par le côté
 - trois véhicules et plus
 - 4-collision en chaîne
 - 5-collisions multiples
 - 6-autre collision
 - 7-sans collision

Coordonnées géographiques

- Indicateur de provenance
- latitude
 - longitude
- Adresse postale
- numéro de la voie
 - nature de la voie
 - nom de la voie
- 1-veille de fête
 - 2-jour de fête

État surface

- 1-normale
- 2-mouillée
- 3-faibles
- 4-moquée
- 5-ameignée
- 6-boue
- 7-irégulière
- 8-corps gras – huile
- 9-autre

Aménagement – infrastructure

- 1-souterrain – tunnel
- 2-pont – autopont
- 3-brutelle d'échangeur ou de raccordement
- 4-voie ferrée
- 5-carrefour aménagé
- 6-zone piétonne
- 7-zone de piéage

Situation de l'accident

- 1-sur chaussée
- 2-sur bande d'arrêt d'urgence
- 3-sur accotement
- 4-sur trottoir
- 5-sur piste cyclable

Point école

- 03-à proximité d'un point école
- 99-pas à proximité

Obstacle fixe heurté

- 01-véhicule en stationnement
- 02-arbre
- 03-glossière métallique
- 04-glossière béton
- 05-autre glossière
- 06-bâtiment, mur, pile de pont
- 07-support signalisation verticale ou poste d'appel d'urgence
- 08-poteau
- 09-mobilier urbain
- 10-parapet
- 11-fût, refuge, borne haute
- 12-bordure de trottoir
- 13-fossé, talus, banc rocheux
- 14-autre obstacle fixe sur chaussée
- 15-autre obstacle fixe sur trottoir ou accotement
- 16-sortie de chaussée sans obstacle

Obstacles mobiles heurtés

- 1-piéton
- 2-véhicule
- 4-véhicule sur rail
- 5-animal domestique
- 6-animal sauvage
- 9-autre

Point de choc initial

- 1-avant
- 2-avant droit
- 3-avant gauche
- 4-arrière
- 5-arrière droit
- 6-arrière gauche
- 7-côté droit
- 8-côté gauche
- 9-choix multiples (tonneaux)

Mouvement principale avant l'accident

- 01-circulant sans changement de direction
- 02-circulant même sens, même file
- 03-circulant entre deux files
- 04-circulant en marche arrière
- 05-circulant à contresens
- 06-circulant en franchissant le terre-plein central
- 07-circulant dans le soubir d'un bus – dans le même sens
- 08-circulant dans le soubir d'un bus – dans le sens inverse
- 09-circulant en s'insérant
- 10-circulant en faisant demi-tour sur la chaussée
- 11-changéant de file à gauche
- 12-changéant de file à droite
- 13-déporté à gauche
- 14-déporté à droite
- 15-tournant à gauche
- 16-tournant à droite
- 17-dépassant à gauche
- 18-dépassant à droite
- 19-traversant la chaussée
- 20-manoœuvre de stationnement
- 21-manoœuvre d'évitement
- 22-ouverture de porte
- 23-arrêt (hors stationnement)
- 24-en stationnement (avec occupants)

Nombre d'occupants dans le TC.

- Code CHIT
- « type » inscrit sur la carte grise du véhicule

Permis de conduire

- 1-valable
 - 2-périmé
 - 3-suspendu
 - 4-conduite en auto-école
 - 5-catégorie non valable
 - 6-début de permis
 - 7-conduite accompagnée
- Date d'expiration du permis
- 1-mois
 - 2-année

Trajet

- 1-domoile – travail
- 2-domoile – école
- 3-courses – achats
- 4-utilisation professionnelle
- 5-promenade – loisir
- 9-autre

Infraction MATIMF

- 1^{re} infraction
- 2^e infraction

Existence d'un équipement de sécurité

- 1-oui
- 2-oui
- 3-dispositif enfant
- 4-équipement réfléchissant
- 9-autre

Utilisation d'un équipement de sécurité

- 1-oui
- 2-non
- 3-non déterminable

Localisation de piéton

- Sur chaussée
- 1-à + 50 m du passage piéton
 - 2-à - 50 m du passage piéton
- Sur passage piéton
- 3-sans signalisation lumineuse
 - 4-avec signalisation lumineuse

Divers

- 1-sur trottoir
- 2-sur accotement ou talus
- 3-sur refuge
- 9-sur contre allée

Action du piéton

- Se déplaçant
- 1-sans véhicule heurtant
 - 2-sens inverse véhicule

Divers

- 1-traversant
- 4-masqué
- 5-courant – courant
- 6-avec animal
- 9-autre

Piéton

- 1-seul
- 2-accompagné
- 3-en groupe

Drogue par dépistage

- 1-non fait
 - 2-impossible
 - 3-refusé
 - 4-positif pour au moins un produit
 - 5-négaif pour tous produits
 - 6-résultat non connu (pour prise de sang)
- Dépistage par prise de sang
- 1-non fait
 - 2-impossible
 - 3-refusé
 - 4-positif pour au moins un produit
 - 5-négaif pour tous produits
 - 6-résultat non connu (pour prise de sang)